

## LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS : HOROQUARTZ - 006-2021-M73

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS : HOROQUARTZ » dont la finalité est :

*Enregistrer le temps de travail des salariés*

*Enregistrer les congés, RTT*

*Commander les tickets restaurant*

Les informations traitées sont les suivantes :

*Éléments état-civil \_ matricule du salarié pour création du profil du salarié dans l'outil*

*Service de rattachement \_ Site de travail*

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 72, à compter de la date de *Les fichiers sont conservés 6 ans maxi (5ans + l'année en cours) selon les dispositions archives prévues dans le Code du Travail qui prévoient une durée de conservation de 5 ans minimum pour les bulletins de paie*

L'accès aux données est réservée :

*Les membres du service RH*

*Les managers et membres du Comité de Direction*

*Les service comptabilité en charge des arrêtés de compte*

*Le fournisseur chèque repas*

*Le CODIR*

*Le CS*

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA Alpes du Nord ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**